



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

population

Question écrite n° 21363

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales de lui indiquer quels sont, en dehors des arrondissements chefs-lieux de département, les cinq arrondissements de métropole qui sont les plus peuplés et les cinq arrondissements qui sont les moins peuplés. Elle souhaiterait également connaître les chiffres des populations correspondants. Elle lui demande aussi quels sont les trois départements qui comportent le plus grand nombre de sous-préfectures.

Texte de la réponse

Les cinq arrondissements métropolitains les plus peuplés sont ceux de Palaiseau, en Essonne, avec 537 655 habitants, de Saint-Germain-en-Laye, en Yvelines, avec 528 320 habitants, du Raincy, en Seine-Saint-Denis, avec 506 374 habitants, de Grasse, dans les Alpes-Maritimes, avec 504 632 habitants et de Sarcelles, en Val-d'Oise, avec 427 716 habitants. Il convient de noter que ce recensement ne comptabilise pas les chefs-lieux de départements. Les cinq arrondissements métropolitains les moins peuplés sont ceux de Calvi, en Haute-Corse, avec 17 875 habitants, de Sainte-Menheould, dans la Marne, avec 14 313 habitants, de Florac, en Lozère, avec 12 524 habitants, de Castellane, dans les Alpes-de-Haute-Provence, avec 8 125 habitants, et de Barcelonnette dans les Alpes-de-Haute-Provence, avec 7 569 habitants. Ce classement reprend les données démographiques de l'INSEE issues du recensement de la population en 1999. Les trois départements qui comptent le plus grand nombre d'arrondissements sont la Moselle avec 8 arrondissements (Metz, Metz-Campagne, Boulay-Moselle, Château-Salins, Forbach, Sarrebourg, Sarreguemines, Thionville), le Pas-de-Calais, qui compte 7 arrondissements (Arras, Béthune, Boulogne-sur-Mer, Montreuil, Saint-Omer, Calais, Lens) et le Nord, qui en compte 6 (Lille, Avesnes-sur-Helpe, Cambrai, Douai, Dunkerque, Valenciennes). Les arrondissements mentionnés comprennent également l'arrondissement chef-lieu.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21363

Rubrique : Démographie

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 2008, page 3386

Réponse publiée le : 16 septembre 2008, page 8033